



Conférence internationale

La sauvegarde du patrimoine mondial africain, moteur de

développement durable

Arusha International Conference Centre Arusha, Tanzanie 31 mai – 3 juin 2016

I. Contexte et problématique

La région de l'Afrique recèle une remarquable richesse naturelle et culturelle qui constitue l'essence même de l'identité culturelle africaine. Avec 89 sites (48 sites culturels, 37 sites naturels, 4 sites mixtes) inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, le continent y reste sous-représenté (moins de 10 %). En revanche, 33 % des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril sont situés en Afrique. Les sites du patrimoine africain font face à de nombreux défis : développement irrégulier, conflits armés et terrorisme, mouvements incontrôlés de populations, braconnage, mauvaise gestion et changement climatique. Les destructions intentionnelles, le pillage et la disparition de biens du patrimoine, y compris de sites du patrimoine mondial, sont devenus la marque des conflits civils et suscitent des inquiétudes. Les populations déplacées par les conflits et les guerres, notamment au centre du continent, se réfugient dans les zones protégées et nuisent, par inadvertance, aux sites du patrimoine mondial situés dans ces régions.

L'action menée par l'UNESCO ces dernières années a montré que la conservation du patrimoine mondial contribue grandement au développement socioéconomique d'un pays. Dans cette optique, l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial a adopté, en novembre 2015, une *politique d'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial*¹. Ce document reflète les objectifs du *Programme de développement durable à l'horizon 2030*², qui, avec le *Cadre d'action de Sendai* (2015), comprend pour la première fois plusieurs références importantes à la gestion des ressources naturelles et au patrimoine culturel. Plus récemment, l'Accord de Paris conclu au titre

¹ <http://whc.unesco.org/fr/sessions/20ga/>.

² Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît cela et intègre la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel mondial comme cible spécifique de l'un de ses 17 « objectifs de développement durable », notamment le n° 11, relatif à des villes et à des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résistants et durables.

de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC-COP-21)³ a reconnu la nécessité, pour l'Afrique, de disposer d'un accès universel à l'énergie durable, définissant la voie à suivre pour réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre par la mise en place de politiques et de stratégies d'aide aux pays en développement.

En recensant, protégeant, conservant, présentant et transmettant aux générations actuelles et futures les biens irremplaçables du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle, la Convention de 1972 de l'UNESCO relative à la protection du patrimoine culturel et naturel mondial contribue de manière significative au développement durable et au bien-être global des individus et des communautés. Il est fréquent que des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial soient également protégés par d'autres instruments juridiques internationaux tels que la Convention de Ramsar relative aux zones humides⁴, la Convention sur la diversité biologique⁵ et le Programme sur l'Homme et la biosphère⁶, qui partage neuf sites africains avec la Convention du patrimoine mondial.

Au niveau régional, l'Agenda 2063 « *L'Afrique que nous voulons* »⁷ de l'Union africaine (2015) est un document ambitieux qui projette la vision d'« une Afrique intégrée, prospère et en paix, conduite par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale ». Ce document aborde les questions de la pérennité de l'environnement, de la résilience des économies et des communautés au changement climatique, et de la restauration, en Afrique, des niveaux de biodiversité de 1963 par une gestion appropriée et une réduction des menaces. Tout en reconnaissant que le patrimoine culturel de l'Afrique joue un rôle central dans son identité, ses valeurs et son éthique, il prend également acte des menaces qui pèsent sur ce patrimoine. Pour remédier à cette situation, l'Agenda ambitionne de mettre en place un cadre pour l'*Adoption de sites du patrimoine africain* d'ici à 2025 tout en portant, d'ici à 2063, le nombre de ces sites à 10 fois celui de 2013.

Les communautés africaines locales ont joué un rôle de premier plan dans la conservation de leur patrimoine naturel et culturel en développant des systèmes de gestion traditionnels qui ont évolué, s'adaptant à différents contextes et défis sans renier les valeurs locales. Ces systèmes sont largement reconnus par les communautés, mais il faut également que les gouvernements les reconnaissent, les formalisent et les promeuvent comme de véritables outils de gestion et de conservation durables du patrimoine. Cette approche fondamentale pourrait servir les intérêts à la fois du développement et de la conservation tout en veillant à ce que les pratiques émergentes s'ancrent dans les communautés locales. Cela permettrait de pérenniser ces pratiques de conservation, ce qui bénéficierait aux sites du patrimoine, y compris les biens du patrimoine mondial, à condition que ces pratiques s'intègrent bien aux systèmes de conservation et de gestion pour refléter la symbiose entre l'homme et la nature qui caractérise les systèmes de gestion traditionnels.

Il est de plus en plus évident que pour relever les défis de la conservation et du développement durable, il faut adopter une approche multiple, tant ascendante que descendante⁸. Le concept de la Conférence de 2012 des Nations Unies sur le développement durable (Rio 2012) pourrait être reproduit au niveau national pour encourager, entre les divers acteurs, une meilleure communication qui passerait par la concertation entre les secteurs du développement et de la

³ <https://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/l09r01.pdf>.

⁴ <http://www.ramsar.org>.

⁵ <https://www.cbd.int/convention/>.

⁶ Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la biosphère : <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/>.

⁷ <http://www.nepad.org/system/files/Agenda%202063%20French.pdf>.

⁸ À cet égard, divers secteurs de l'UNESCO ont lancé, pour relever les défis communs, des programmes fondés sur une approche multisectorielle. L'un d'eux, intitulé « Explorer le développement durable : Une approche multiperspectives », (<http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002154/215431f.pdf>), traite de la diversité culturelle du point de vue des interactions entre les humains et leur milieu naturel.

conservation, vu la possibilité qu'offre ce premier de mieux gérer le patrimoine. Il faudra, pour cela, renforcer les capacités des communautés, des institutions chargées du patrimoine ainsi que des autres partenaires de développement et organismes de réglementation.

C'est dans ce contexte que l'Unité Afrique du Centre du patrimoine mondial organise, avec ses partenaires en 2016, une conférence sur la conservation et le développement durable du patrimoine mondial de l'Afrique, qui se tiendra dans l'aire de conservation du Ngorongoro, bien du patrimoine mondial situé à Arusha (Tanzanie). Cette initiative s'aligne sur le quatrième objectif du Plan d'action 2012-2017 pour la région de l'Afrique, qui souligne la nécessité « *d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies qui permettent aux États parties de relever le défi qui consiste à équilibrer conservation et développement du patrimoine* ». À la conférence, on étudiera les moyens de renforcer les trois dimensions du développement durable que sont la durabilité de l'environnement, le développement socioéconomique inclusif et la promotion de la paix et de la sécurité. Dans le contexte actuel d'évolution rapide de la démographie, de changement climatique, d'accroissement des inégalités, de menaces qui pèsent sur le patrimoine et de diminution des ressources naturelles, il est évident qu'il faut se fixer des objectifs de conservation, y compris ceux que la Convention du patrimoine mondial promeut dans un contexte économique, social, culturel et environnemental plus large, tel que le définit le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

II. Objectifs, cibles et thèmes

A. Objectifs de la conférence

La conférence réunira les diverses parties prenantes du patrimoine africain pour les sensibiliser au thème d'actualité qu'est la conservation du patrimoine et le développement durable. Les débats refléteront l'intérêt porté « *à la planète, aux gens, à la prospérité et à la paix* », questions jugées essentielles dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La conférence a pour principal objectif d'aborder les enjeux, les défis et les principaux obstacles qui empêchent de gérer et de conserver efficacement le patrimoine mondial de l'Afrique. Plus précisément, on y proposera, en guise de solutions :

- de passer en revue les activités menées dans ce domaine et de mettre en évidence les succès locaux tout en établissant une feuille de route pour les dix prochaines années ;
- d'encourager les États parties, les institutions politiques et les autorités locales à prendre, aux niveaux local, sous-régional, régional et national, des mesures de conservation du patrimoine en tant que partie intégrante du développement durable ;
- d'aborder la question du développement durable dans les différents contextes d'apprentissage, jusqu'à l'université, en associant les enfants, les jeunes et les universitaires, et en résolvant, à ces différents niveaux, les problèmes par l'Éducation en vue du développement durable (EDD) ;
- d'encourager les femmes à accroître leur participation à des projets de conservation du patrimoine et de développement durable ;
- de développer des réseaux de partenaires et d'intensifier l'application de solutions durables au niveau local en vue de promouvoir des projets de coopération et les synergies au-delà de la conférence ;
- d'examiner la question du relèvement suite à un conflit à travers cinq études de cas potentielles : Tombouctou (Mali), Sukur (Nigéria) – après les actions de Boko Haram, parcs nationaux de la Garamba et des Virunga (République démocratique du Congo) – présence de groupes rebelles, et sauvegarde de la paix et du patrimoine culturel et naturel qui entoure la disparition du lac Tchad.

Les recommandations de la conférence seront soumises aux États parties à la Convention du patrimoine mondial, à l'UNESCO, aux partenaires de développement, aux promoteurs et aux industriels du développement, à la société civile et aux communautés locales.

B. Cibles et acteurs

Participeront à la conférence un large éventail d'acteurs des domaines du développement et de la conservation du patrimoine : représentants du secteur privé, banques et autres partenaires de développement, universités, organismes nationaux de réglementation de l'environnement, institutions du patrimoine culturel, autorités locales, jeunes et femmes d'Afrique, spécialistes du patrimoine, gestionnaires de sites, universitaires et membres des organes consultatifs (ICOMOS, ICCROM et UICN) du Comité du patrimoine mondial.

C. Thèmes

Les participants examineront divers thèmes afférents à la relation transversale qui existe entre le développement durable et le patrimoine mondial. Il en est présenté ci-dessous une liste préliminaire :

- **Durabilité de l'environnement** par la protection de la diversité biologique et culturelle, la gestion des ressources en eau et le renforcement de la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique. Cette section montrera comment le développement durable et l'environnement se complètent pour créer de la richesse et des moyens de subsistance à différentes échelles sur le continent africain, s'appuyant sur les systèmes de gestion traditionnels pour fournir des services écosystémiques et procurer des bienfaits socioculturels.
- **Développement social inclusif** par une contribution mutuelle à l'inclusion, à l'équité, à l'amélioration de la qualité de vie, au bien-être, à la pertinence et à la qualité de l'éducation, ainsi qu'au respect, à la protection et à la promotion des droits de l'homme. Dans ce contexte, on abordera également les questions liées au respect, à la consultation et à la participation des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que la question de l'égalité des sexes dans la gestion des ressources patrimoniales.
- **Développement économique inclusif** par l'emploi, la génération de revenus et de moyens de subsistance, ainsi que la promotion de l'investissement économique et d'un tourisme de qualité. Seront également évoqués le renforcement des capacités d'innovation et l'entreprenariat local.
- **Promotion de la paix et de la sécurité** : prévention et résolution des conflits par les systèmes traditionnels et autres, protection du patrimoine en période de conflit, et relèvement, planification et gestion après un conflit.
- Le **patrimoine culturel**, par la promotion du capital culturel sur les sites du patrimoine et au-delà, peut être un facteur de développement durable. Les ressources culturelles et les systèmes de gestion traditionnels peuvent être mis à profit pour réduire la pauvreté et stimuler le développement économique local.

D. Membres de la Task Force

Experts

Mme Ishanlosen Odiava	<i>Secrétaire de la Task Force Spécialiste de l'environnement et du développement du patrimoine</i>
M. George Abungu	<i>Coordinateur d'études du patrimoine, archéologue, Université de Maurice</i>
M. Hamady Bocoum	<i>Directeur général du Musée des civilisations noires Directeur de l'Institut fondamental d'Afrique Noire</i>
M. François Dja Malan	<i>Maître de conférences en ethnobotanique, Université Nangui Abrogoua (Côte d'Ivoire)</i>
M. Kagosi Mwamulowe	<i>Directeur de la Commission nationale de conservation du patrimoine de la région Centre-Est</i>

Fonds pour le Patrimoine mondial africain (FPMA)

M. Webber Ngoro	<i>Directeur du Fonds pour le Patrimoine mondial africain</i>
M. Souayibou Varissou	<i>Chargé des relations avec les partenaires et administrateur de programme</i>

UICN

M. Timothy Badman	<i>Directeur du Programme du patrimoine mondial</i>
-------------------	---

ICOMOS

Mme Regina Durighello	<i>Directrice du Programme du patrimoine mondial</i>
-----------------------	--

ICCROM

M. Joseph King	<i>Directeur de l'Unité Sites</i>
----------------	-----------------------------------

Secrétariat de l'UNESCO

M. Edmond Moukala	<i>Chef de l'Unité Afrique au Centre du patrimoine mondial, Secteur de la culture</i>
M. Richard Veillon	<i>Administrateur de projet, Unité des politiques et des réunions statutaires, Centre du patrimoine mondial, Secteur de la culture</i>
Mme Noeline R Rakotoarisoa	<i>Chef de la Section des réseaux du MAB : réserves de biosphère et renforcement des capacités, Secteur des sciences exactes et naturelles</i>
M. Alexander Leicht	<i>Chef de la Section de l'éducation pour le développement durable et la citoyenneté mondiale, Secteur de l'éducation</i>
M. Damir Dijakovic	<i>Spécialiste de programme dans le domaine de la culture, Bureau de l'UNESCO à Harare</i>